Zeitschrift: Le pays du dimanche

**Herausgeber:** Le pays du dimanche

**Band:** 1 (1898)

Heft: 28

Artikel: Bellelay

Autor: Jecker

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-248068

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POUR

tout avis et communications S'adresser

à la rédaction du

Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

# LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR

tout avis et communications S'adresser

à la rédaction du

Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26 me année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26me année, LE PAYS

## BELLELAY

En 1380, l'abbé et le monastère de Bellelay areçoivent de Jean, sire de Nans, et de son épouse Jeanne de Vienne un jardin situé près de Neuveville, au pied du Schlossberg. Les donateurs demandent qu'un anniversaire soit célébré pour eux à Bellelay chaque année le mardiaprès la Ste-Trinité. (Trouillat, IV, 760). Jean de Nans était neveu de l'évêque Jean de Vienne et fut propriétaire du château de Rondchâtel près de Péry, qu'il reçut en fief de son oncle, l'évêque de Bâle.

La même année, le 13 décembre, se vide une contestation qui s'est élevée entre Rodolphe de Rodolfingen, bourgeois d'Aarberg et tuteur des enfants de feu Cuentz de Champion, et l'abbaye de Bellelay. Rodolphe prétend que ses pupilles ont des droits sur le patronage de l'église de Longeau nouvellement acquis par Bellelay. Le procès est pendant depuis quelque temps. Pour y mettre fin, Rodolphe de Radolfingen fait l'acquisition des droits de ses pupilles et, sur les conseils de Berne et de Bienne, cède ses droits à Bellelay. Par contre l'abbé de Bellelay lui promet de donner des prébendes à deux de ses fils, l'une à Bellelay et l'autre à Porte-du-Ciel ou à Gottstatt. (Trouillat, IV, 763).

L'année suivante, un différend avec les habitants des Genevez se tranche sans difficulté. Ces derniers prétendent avoir reçu d'anciens abbés de Bellelay l'autorisation de faire paître Beur bétail sur tous les pâturages de l'abbaye. L'abbé leur conteste le droit qu'ils voudraient

Feuilleton du Pays du dimanche 3 23

### Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Mais Marceline mit la main sur le bras de sœur Olympe.

— Je vais chercher le Dr Derbois... Je vous promets, je suis certaine qu'il viendra!

Elle savait où le trouver: ou bien chez lui, ou bien, avec sa femme et ses enfants, dans le jardin du Champ-de-Mars.

— Allez, dit sœur Olympe, mais bien vite alors! Et prévenez-le que la température dépasse quarante-un. Il comprendra.

— Oh, merci, ma sœur! Et Marceline partit en courant; mais dans le couloir, l'infirmer l'arrèta.

— Qu'y a-t-il donc?

s'arroger et démontre à leur maire Nycols, (16 juin 1381) que les pâturages assignés aux Genevez ont été exactement délimités. Le maire Nycols s'engage à expliquer l'affaire à ses administrés. (Trouillat, IV, 768).

En 1382, Fr. Conrad de Saulcy est prieur du monastère de Bellelay. Il nous apparaît en même temps comme curé de Neuveville. Le 14 juillet de cette année-là, par testament fait à Neuveville, Kathin de Sceut institue Jean, elève de Fr. Conrad de Saulcy, son légataire universel. Si le dit Jean se fait religieux à Bellelay, les biens à lui légués devront, après sa mort, échoir à l'abbaye et être affectés à l'anniversaire de la testatrice et de ses parents. Si par contre Jean n'entre pas à Bellelay les biens hérités par lui retourneront aux parents les plus proches de la testatrice. (Trouillat, IV, 772). L'héritieren question, c'est probablement Fr. Jean de Saulcy qui fut conventuel à Bellelay au siècle suivant.

Nous voyons encore le prieur Conrad de Saulcy, le 22 décembre 1382, acheter à Neuveville, au nom de son monastère, de Jean veuve d'Henri L'Hôte de St-Ursanne résidant à Neuveville, une rente annuelle de 4 mesures de vin blanc pour 96 florins d'or (Trouillat, IV, 773), puis acquérir de Bourquin dit Buttecurz, pour 57 florins d'or, une vigne située sur le territoire de Landeron. (Cartulaire de Bellelay). En 1389, Fr. Conrad de Saulcy n'est plus à Neuveville. Il est remplacé par Fr. Jean de Fahy.

A l'époque où nous sommes arrivés, la courtine de Bellelay confinait encore, du côté de l'ouest, à une immense forèt, à une forèt

- Rien... rien...

- Et où va-t-on, comme cela?

— Sœur Olympe m'envoie chercher quelque chose pour mon frère.

Pour répondre simplement cela, elle avait dù faire un grand effort; il ne fallait pas que l'infirmier, quoique bon garçon, soupçonnât ce qui se passait. Et elle eut le courage de sourire en lui disantau revoir et de sourire encore

en passant devant le concierge.

Puis, elle courut comme une folle. Elle se souvenait d'un paysan de Bézu qui était mort ainsi. en divaguant au milieu de la fièvre; et elle se souvenait aussi des suprèmes recommandations de Firmin: « Ce serait bien assez si je mourais..., sans faire encore d'autres malheureux! » Et elle ne craignait pas de mettre le D' Derbois dans la confidence de tout. N'était-il pas un ami?

Au moment où elle arrivait avenue de La Bourdonnais, elle éprouva une secousse épouvantable; elle dut s'appuyer contre une maison, respirant à peine. Elle avait aperçu le capitaine Chenu qui s'acheminait vers l'hôpital,

qu'on pourrait presque appeler vierge. La paroisse de Tramelan existait déjà en 1178, celle de Montfaucon en 1139, mais à l'ouest de Tramelan, de Montfaucon et de la courrtine de Bellelay le plateau montagnard était fort peu habité. Le château de Spiegelberg couronnait sa crête de rochers dès 1315 et probablement auparavant; quelques maisons se voyaient à Muriaux, à Saignelégier, aux Pommerats, au Bémont et dans la seigneurie de Franquemont') et c'était tout, à peu près. Ce qui fait voir combien peu ces contrées étaient habitées en 1384, c'est qu'un siècle après la charte d'Imier de Ramstein, en 1480, la paroisse de Montfaucon dont tous ces lieux dépendaient, ne comptait que 149 ménages.

que 149 ménages.

M. Quiquerez, il est vrai, prétend dans son Histoire des Institutions de l'Evèché de Bâle (pages 449 et 463) que ces contrées étaient habitées à l'époque romaine. Il a, dit-il, retrouvé les traces d'une voie romaine passant par La Chaux et par Goumois pour relier l'Helvétie à la Séquanie, les vestiges d'un poste militaire sur la colline rocheuse au nord du Noirmont, au lieu dit Sur la ville, une station romaine au Noirmont, au lieu dit Sous la ville, une station à La Chaux, une vigie romaine qui a servi d'as-

1)La seigneurie de Franquemont qui comprenait les territoires de Goumois-Suisse, de Vautenaivre et de Belfondssurla rive droite du Doubs et ceux de Goumois-France, de Montfaucon et de Gourgouton sur la rive gauche ne comptait que 18 familles en 1474. Avant 1474, elle ne faisait pas partie de l'évêché de Bâle. C'est alors qu'elle y fut annexée par droit de conquête, \* l'occasion de la guerre des Suisses contre Charles-le-Téméraire.

la figure assombrie, les yeux mauvais, mangeant les deux côtés de sa moustache. Elle faillit retourner sur ses pas, aller aviser sœur Olympe, chercher le moyen d'écarter cet homme, leur plus mortel ennemi; mais elle réfléchit; à chacun sa part dans cette crise; son devoir, à elle, était d'aller chercher le Dr Derbois. Sœur Olympe se chargerait bien de défendre la situation menacée. Et elle continua de courir vers la maison du chirurgien.

Sœur Olympe n'avait pas quitté la chambre du malade; mais, de temps, en temps, elle allait sur le seuil, pour surveiller le couloir. Elle avait ainsi aperçu l'infirmier et l'avait éloigné. Puis elle revenait au lit, consolait Césaire, dont le désespoir était navrant. essayait de calmer, en lui caressant le front, le blessé qui ne cessait plus de gémir, de bégayer sa phrase accusatrice. Puis elle retournait à la porte.

Et, soudain, elle eut l'impression que l'hôpital s'effondrait sur elle. La silhouette jaune, amaigrie, du capitaine Chenu venait de surgir au tournant du couloir. Après quelques secondes d'affolement, elle dit à Césaire: